

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

Vol. 1 · 1989

N^{os} 1-12

ISSN 0937-714X

Pages 1-524

1. DOCTRINE		
Robert BADINTER, Paris	L'universalité des droits de l'homme dans un monde pluraliste / Un résumé des faits et des idées	1
Mohammed BEDJAOUI, La Haye/Alger	La difficile avancée des droits de l'homme vers l'universalité	5
Antonio CASSESE, Florence	Les droits de l'homme sont-ils véritablement universels ?	13
Pierre-Henri IMBERT, Strasbourg	L'apparente simplicité des droits de l'homme / Réflexions sur les différents aspects de l'universalité des droits de l'homme	19
Edem KODJO, Genève	La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples / Le contexte historique	29
Moustapha SECK, Dakar	Plaidoyer pour l'éducation en matière de droits de l'homme en Afrique	34
Wolfgang PEUKERT, Strasbourg	Le droit de recours individuel selon l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme	41
2. JURISPRUDENCE		
Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDH-ONU), Genève / New York	Rapport sur la nature, les fonctions et les activités du CDH-ONU par Eric TISTOUNET	50
Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Genève / New York		
- 3. IV. 89 -	Discrimination raciale dans le domaine des pensions militaires / Ibrahima Gueye et al. c. France	62
- 28. VII. 89 -	Le contexte du «procès équitable» en matière civile (faillite) / Yves Moraël c. France	64
- 30. III. 89 -	Responsabilité de l'Etat pour la présence d'un défenseur en cas d'absence de l'avocat de l'accusé / Robinson c. Jamaïque	66
- 6. IV. 89 -	Retards excessifs entre condamnation à mort et publication des motifs du jugement / Délais dans la notification d'un sursis d'exécution / Pratt et Morgan c. Jamaïque	67
- 24. III. 83 -	Conditions inhumaines de détention et violation des droits de la défense / Marais c. Madagascar	70
- 3. IV. 87 -	Arrestation et expulsion arbitraire d'un avocat / Eric Hammel c. Madagascar	74
- 25. III. 83 -	Défauts dans la condamnation à mort par contumace / Daniel Monguya Mbenge c. Zaïre .	78
- 21. VII. 83 -	Arrestation arbitraire et conditions inhumaines de détention / Luyeye Magana ex-Philibert c. Zaïre	81
- 30. III. 89 -	Non épuisement des recours internes par un enseignant de breton réclamant sa titularisation / R.T. c. France	82

Parlement européen, Strasbourg

Les droits de l'homme dans le monde et la politique communautaire en matière de droits de l'homme 1987-1988

- Résolution du 18 janvier 1989 309
- Rapport DE GUCHT 316

Déclaration des droits et libertés fondamentaux

- Résolution du 12 avril 1989 343
- Texte de la Déclaration 343
- Exposé des motifs, Rapport DE GUCHT 345

Commission des droits de l'homme de l'ONU, Genève/New York

- Rapport par Dumitru MAZILU sur les droits de l'homme et la jeunesse du 10 juillet 1989 350
- Rapport par Dumitru MAZILU sur les droits de l'homme et la jeunesse - le cas de la Roumanie, document du 10 juillet 1989 380

Conseil de l'Europe, Strasbourg

- Actes de la deuxième Conférence de Strasbourg (28 - 30 septembre 1987) sur la démocratie parlementaire 388
- Rapport du Colloque à Costa Rica (6-7 février 1989) sur la démocratie et le développement en Amérique centrale 460

Organisation de l'Unité Africaine

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, texte 484

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Banjul

- Règlement intérieur, texte 489
- Premier Rapport d'activités, adopté le 27 mai 1988 499
- Note introductive au deuxième Rapport d'activités, présentée en juillet 1989
..... par Isaac NGUEMA 505
- Congrès africain sur la primauté du droit (janvier 1961) 508
- Loi de Lagos, texte du 7 janvier 1961 509
- Les droits de l'homme en Afrique / Atelier et Séminaire de Banjul de novembre 1989, rapport
..... par Khadija ELMADMAD 510

Algérie

Le statut du Conseil constitutionnel institué par la Constitution du 23 février 1989 512

Chronique

Activités des Instituts des droits de l'homme dans le monde. Chronique réalisée en coopération avec le Centre interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg 515

4. AFFAIRES PENDANTES

Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg

- 11. V. 89 - Deux requêtes individuelles concernant la torture (Sargin et Yagci) contre la Turquie déclarées recevables 516
- 5. X. 89 - Requêtes concernant les restrictions de publication de l'ouvrage «Spycatcher» déclarées recevables / Times Newspapers Ltd., The Observer Ltd. et Guardian Newspapers Ltd. c. Royaume-Uni 523
- 12. XII. 89 - Requête contre la France et l'Espagne concernant une procédure pénale en Andorre déclarée recevable / Affaire Drozd et Janousek 523

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

Vol. 1 · 1989

N^{os} 1-12

Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDH-ONU), Genève / New York	
- 27. VII. 88 - Exclusion d'une minorité protégée (les Sami) / Ivan Kitok c. Suède	84
- 30. VII. 81 - Discrimination d'une femme (Indienne Malisset) après un mariage rompu avec un non-Indien par refus de revenir au sein de la minorité protégée / Sandra Lovelace c. Canada	89
- 6. VI. 89 - Réponse du Gouvernement canadien à la décision du Comité des droits de l'homme	91
- 27. VII. 88 - Relation entre parent et enfant / Marge d'appréciation des tribunaux nationaux / Wim Hendriks, père c. Pays-Bas	93
- 9. IV. 87 - Discrimination d'une femme mariée au chômage et modification de la loi incriminée au cours de l'affaire / F.H. Zwaan-de-Vries c. Pays-Bas	95
- 9. IV. 81 - Discrimination des femmes mariées avec des étrangers / Shirin Aumeeruddy-Cziffra et al. c. Maurice	96
- 15. VI. 83 - Réponse du Gouvernement de Maurice	98
 Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg	
- 7. VII. 89 - L'extradition vers un pays qui applique la peine de mort (en l'espèce les USA) peut violer l'article 3 de la CEDH / Evaluation des conditions et de la durée d'attente dans les couloirs de la mort / Affaire Soering	99
- 25. X. 89 - Détention provisoire d'un avocat soupçonné de complicité d'assassinat dépassant le bref délai prescrit par l'article 5 § 4 de la CEDH / Affaire Bezicheri c. Italie	116
- 22. II. 89 - Détention préventive d'un suspect de délit de drogue et d'appartenance à des associations à caractère «mafieux» en violation de l'article 5 §§ 1 et 5 de la CEDH / Affaire Ciulla c. Italie	119
- 30. III. 89 - Défaut de protection judiciaire à l'encontre d'un inculpé de banqueroute en détention préventive / Affaire Lamy c. Belgique	124
- 7. VII. 89 - Absence de confrontation de la partie civile (le Prince Charles, ancien régent du Royaume de Belgique), dans un procès pénal pour détournement de biens / Affaire Bricmont c. Belgique	127
- 24. X. 89 - Examen d'une action en responsabilité civile contre un hôpital public devant des juridictions administratives qui dépasse sept ans / Affaire H. c. France	139
- 29. III. 89 - Une procédure de divorce de plus de neuf ans devant les tribunaux / Affaire Bock c. RFA	144
- 22. VI. 89 - Conflit d'intérêts sur le banc des juges des loyers / Affaire Langborger c. Suède	148
- 19. XII. 89 - Des réductions de loyers imposées en vertu de la législation de 1981 ne sont pas une atteinte aux droits des propriétaires / Affaire Mellacher et autres c. Autriche	155
- 25. X. 89 - L'interdiction de construire, régulièrement renouvelée, en attendant un plan d'urbanisme, peut mener à un déni de justice / Affaire Allan Jacobsson c. Suède	166
- 7. VII. 89 - Violation de l'article 6 § 1 de la CEDH par le retrait de la licence à servir des boissons alcoolisées dans un restaurant sans aucune possibilité de recours judiciaire / Affaire Tre Traktörer c. Suède	169
- 14. X. 89 - Impartialité des tribunaux dans une affaire d'infractions fiscales / Affaire Hauschildt c. Danemark	174
- 27. IV. 89 - Six ans et sept mois pour une procédure devant la juridiction administrative concernant l'autorisation d'utiliser une certaine machine automatique / Affaire Neves e Silva c. Portugal	182
- 7. VII. 89 - Durée déraisonnable d'une procédure civile en paiement d'une créance (plus de cinq ans) / Affaire Unión Alimentaria Sanders S.A. c. Espagne	186
- 20. XI. 89 - La condamnation prononcée sur la foi du procès-verbal des déclarations de deux témoins anonymes est une violation de l'article 6 de la CEDH / Affaire Kostovski c. Pays-Bas	191
- 19. XII. 89 - La justice italienne n'a pas informé l'accusé allemand dans une langue qu'il comprend de l'accusation portée contre lui / Affaire Brozicek c. Italie	198
- 19. XII. 89 - Caractère non contradictoire de l'instruction menée par la Cour suprême autrichienne pendant l'examen d'un pourvoi contre une condamnation pénale pour escroquerie / Affaire Kamasinski c. Autriche	206

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Volume 1 • 1989



Editions N. P. Engel • Kehl • Strasbourg • Arlington

Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg	
- 30. III. 89 - Une fouille des locaux, à la fois privés et professionnels, pour y chercher et en retirer des copies de film non autorisées n'enfreint pas l'article 8 de la CEDH / Affaire Chappell c. Royaume-Uni	214
- 22. VI. 89 - Séparation d'une mère et de sa fille pendant plus de six ans par les autorités publiques / Violation de l'article 8 de la CEDH / Affaire Eriksson c. Suède	218
- 7. VII. 89 - Un orphelin obtient gain de cause pour retracer sa vie privée à travers les dossiers confidentiels de l'administration publique sur son enfance et sa jeunesse / Affaire Gaskin c. Royaume-Uni	230
- 22. II. 89 - La liberté d'expression et le respect des juges / Affaire Barfod c. Danemark	237
- 20. XI. 89 - La liberté de la presse économique / La Cour rend un arrêt par neuf voix contre neuf / Affaire Markt intern c. RFA	240
Cour de Justice des Communautés européennes, Luxembourg	
- 21. IX. 89 - Les droits fondamentaux dans la C.E. concernant le droit de la concurrence / Interprétation de l'article 8 de la CEDH / Respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance / Affaire Hoechst c. Commission	248
Cour constitutionnelle, Rome	
- 13. IV. 89 - Constitutionnalité du Traité de Rome / En l'espèce, le pouvoir de la Cour de Justice des C.E. de limiter dans le temps les effets de certaines décisions préjudicielles	257
Conseil d'Etat, Paris	
- 20. X. 89 - Autorité supérieure du Traité de Rome à celle des lois / En l'espèce, validité des loi concernant l'élection du Parlement européen / Affaire Nicolo	262
Cour d'arbitrage, Bruxelles	
- 27. IV. 89 - Rejet de la demande de suspension de la loi relative à l'élection du Parlement européen sous l'angle de la discrimination des communautés linguistiques	269
- 13. X. 89 - Discrimination législative entre laboratoires privés et laboratoires publics de biologie clinique	271
- Compétences, organisation et fonctionnement de la Cour d'arbitrage	275
Conseil constitutionnel, Alger	
- 20. VIII. 89 - Certaines discriminations dans la loi électorale, déclarées non conformes à la Constitution / Pacte relatif aux droits civils et politiques et Charte africaine des droits de l'homme et des peuples inclus dans les considérants	276
- 30. VIII. 89 - Les articles 8, 13, 21, 42 et 43 de la loi portant statut du député déclarés inconstitutionnels / Les articles 17 et 33 partiellement conformes à la Constitution	278
Tribunal fédéral suisse, Lausanne	
- 24. V. 89 - Procédure cantonale en matière d'expropriation / Exigence d'un tribunal indépendant et impartial	280
- 7. VI. 89 - Procédure pénale / Exigence d'un tribunal indépendant et impartial	282
Tribunal fédéral suisse des assurances, Lucerne	
- 17. VIII. 89 - Contestations en matière de prévoyance professionnelle / Exigence d'un procès équitable et publicité des débats	284
3. DOCUMENTATION	
La réunion de Paris du 30 mai au 23 juin 1989 sur la dimension humaine de la CSCE et les droits de l'homme dans le Document de clôture de la réunion de Vienne adopté le 15 janvier 1989	
- Introduction	287
- Texte du Document de clôture de la réunion de Vienne	295